

Saint-Barthélemy, le 16 février 2026

AVIS

du Conseil Économique Social Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy

sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la Collectivité

Saisi le 5 février 2026 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 19 février 2026, le Conseil Économique, Social, Culturel et Environnemental (CESCE) a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 et du rapport de présentation y afférent.

Conformément à sa mission consultative, le CESCE a procédé à une analyse de ce rapport à la lumière des orientations budgétaires des exercices précédents, afin de dégager les tendances structurelles et d'évaluer la trajectoire financière de la Collectivité.

Sur proposition de ses membres, il rend l'avis suivant :

Sur la stratégie budgétaire générale

Le CESCE prend acte de la stratégie budgétaire générale de la Collectivité, qui s'inscrit, comme les exercices précédents, dans les fondamentaux d'une gestion rigoureuse.

Le CESCE tient à souligner que la Collectivité de Saint-Barthélemy demeure l'une des très rares collectivités françaises sans aucun encours de dette. Cette situation financière constitue un atout stratégique considérable à l'heure où des investissements majeurs se profilent. Elle offre, le cas échéant, une capacité d'emprunt préservée qui pourrait être mobilisée si la conjoncture l'exigeait, tout en maintenant des ratios financiers sains.

Cette situation est pertinente dans le contexte international marqué par des incertitudes géopolitiques et économiques. Elle est surtout essentielle au regard des engagements majeurs que la Collectivité devra assumer dans les prochaines années (reconstruction de l'hôpital, nouvelles écoles, centre culturel, rénovation de la centrale thermique de Public, accélération du développement d'infrastructures solaires en cohérence avec les engagements pris en matière de transition énergétique, les aménagements à venir sur le port de commerce, la poursuite des investissements en matière de logement) et qui s'ajoutent aux projets déjà engagés. Si l'excédent provisoire de 91,7 millions d'euros

témoigne d'une santé financière actuelle indéniable, la simultanéité du lancement de projets structurants, l'augmentation des charges de gestion et la volatilité des recettes, dépendantes de la conjoncture touristique et immobilière, obligent la Collectivité à anticiper les risques de dégradation de la situation des finances locales.

L'analyse des comptes sur la période 2021-2025 révèle une contraction progressive de l'épargne de gestion : de 80,5 M€ en 2022 à 64,9 M€ en 2023, 60,8 M€ en 2024 puis 56,4 M€ en 2025, soit une baisse de 30 % en trois ans.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement se sont stabilisées à un plateau élevé (68 à 71 M€ depuis 2023, contre moins de 50 M€ avant cette date), tandis que les recettes amorcent un recul depuis le pic de 2023 (134,5 M€), avec 131,4 M€ en 2024, 124,7 M€ en 2025 et une projection à 118,2 M€ pour 2026. L'effet ciseau ainsi quantifié appelle des mesures structurelles.

Le CESCE souhaite également appeler l'attention sur la concentration des recettes fiscales autour des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui représentent 38 à 50 % de la fiscalité locale. Ces recettes, corrélées au marché immobilier, sont par nature imprévisibles : elles ont oscillé entre 56,0 M€ (2023) et 39,4 M€ en (2024), soit une baisse de 30 % en un an. Cette volatilité constitue un risque structurel qui renforce la nécessité de diversifier et d'optimiser les autres sources de recettes.

Le CESCE souligne la nécessité d'accorder une attention particulière à l'augmentation prévisible, et déjà perceptible, des frais de maintenance et des charges fixes annuelles des équipements et infrastructures publics. Il est donc indispensable d'estimer avec la plus grande précision les futures dépenses de maintenance et d'exploitation générées par les grands projets à venir.

Si les projets structurants de la Collectivité sont reconnus pour leur qualité architecturale et esthétique, contribuant ainsi à l'image et à l'attractivité de l'île, certains choix de matériaux peuvent cependant entraîner des coûts d'entretien et des charges fixes significatifs. Le groupe scolaire de Saint-Jean (structures en bois) et le centre culturel sont des exemples de réalisations qui pourraient illustrer cette problématique.

Ces charges s'ajouteront à des dépenses courantes déjà en forte augmentation. Le CESCE relève que le chapitre des charges à caractère général a progressé de 45 % en deux ans, passant de 24,9 M€ en 2023 à 36 M€ en 2025. Parmi les postes les plus dynamiques figurent l'entretien des terrains (+95 % entre 2024 et 2025, en lien notamment avec l'intensification des ramassages de sargasses et au nettoyage des plages), les assurances

(+24%), et la maintenance des bâtiments (+23%). Le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques, s'il est souhaitable du point de vue de la transition énergétique, ajoutera un poste de maintenance supplémentaire dont le coût doit être anticipé.

Sans une vision à moyen et long termes, l'addition de ces investissements et infrastructures ainsi que leurs coûts induits pourrait fragiliser les capacités budgétaires futures de la Collectivité.

Dans ce contexte, le CESCE appelle donc à la vigilance et recommande :

- **D'annexer un plan pluriannuel de fonctionnement au prochain budget.** Il est essentiel de chiffrer dès aujourd'hui le coût global « en régime de croisière » des équipements publics pour garantir leur pérennité et leur soutenabilité financière et prévenir tout déséquilibre budgétaire ou toute pression fiscale.
- **De procéder**, pour chaque projet d'équipement structurant entraînant des investissements significatifs, **à une évaluation des coûts et des résultats ex ante et un suivi ex post.**

L'évaluation *ex ante* intégrerait le coût global des projets (investissement foncier, construction, fonctionnement), des objectifs et indicateurs de résultats clairement définis et un modèle économique visant l'équilibre financier. Une concertation du public pourrait en outre être organisée préalablement à la décision d'investissement pour chacun des projets. La réflexion menée autour de la reconstruction et de la destination de l'ancienne mairie pourrait être l'occasion d'engager une telle démarche.

Le suivi *ex post* permettrait de mettre en regard les coûts supportés et l'utilisation effective des équipements. Cela pourrait être mis en place pour des équipements déjà en service à l'instar de l'espace Rockefeller et de la ferme pédagogique. Pour le centre culturel en cours de construction, il serait pertinent de s'assurer que ces éléments sont formalisés avant sa mise en service.

Plus généralement, ces démarches permettraient de dégager une vision politique et des objectifs clairs, favorisant ainsi l'adhésion et l'appropriation de ces grands projets par la population.

Enfin, compte tenu de l'augmentation des subventions accordées aux associations et aux établissements publics, il est recommandé d'établir des Conventions d'Objectifs et de

Moyens pour les principaux bénéficiaires. Ces conventions devront détailler l'allocation des subventions par objectif opérationnel et inclure des indicateurs de résultat pertinents.

- **D'optimiser la perception des recettes fiscales sans création de nouvelles charges pour les contribuables**

A ce sujet, dans le cadre de sa réflexion visant à fiabiliser les données, préalable indispensable à toute analyse liée à la question du logement, le CESCE a transmis un rapport provisoire interne à la Direction des finances et à la Direction générale des services pour avis. L'un de ses objectifs, outre le perfectionnement de la collecte de l'information, serait d'optimiser davantage encore la collecte de la taxe de séjour avec pour conséquence une **augmentation des recettes** correspondantes.

Sur les orientations et la programmation par domaines

★ Ressources Humaines : le défi de l'attractivité

Dans un contexte local marqué par un coût de la vie élevé, une très forte concurrence du secteur privé et des difficultés de recrutement pour la Collectivité, le CESCE prend acte de la volonté exprimée dans le rapport de renforcer l'attractivité de la Collectivité en tant qu'employeur.

Le CESCE préconise la **construction d'une stratégie globale d'attractivité** en identifiant, d'une part, les leviers d'ajustement mobilisables par la Collectivité et, d'autre part, en agissant conjointement sur l'ensemble d'entre eux et en les articulant les uns aux autres.

★ Infrastructures, bâtiments et réseaux

Sur les perspectives de l'extension du port de commerce, le CESCE réitère les recommandations qu'il a formulées aux pages 24 à 26 de son [rapport sur les enjeux du transport de marchandises à Saint-Barthélemy](#).

Le CESCE note que le rapport n'évoque aucun élément concernant le Comité du tourisme. Son emplacement "provisoire" actuel et le quasi-abandon de l'ancien bâtiment, fortement impacté par Irma, ne correspondent pas à l'image de la destination Saint-Barthélemy. Le CESCE souhaite interroger la Collectivité sur ce qu'elle envisage pour les locaux de cet organisme.

Concernant la destination de l'ancienne mairie, le CESCE suggère que la réflexion intègre la possibilité d'y créer des logements ainsi qu'une solution de relogement pour la Croix-Rouge, dont l'action sociale est essentielle au territoire.

★ Foncier et logement

Au regard des difficultés grandissantes d'accès au logement, le CESCE encourage la Collectivité à poursuivre sa politique foncière, en l'orientant **prioritairement vers le lancement d'un programme de construction de logements dédiés**.

Le CESCE met en garde contre la poursuite de l'acquisition de biens sur le marché privé existant, car cela contribue à réduire le parc disponible et à exacerber la crise du logement pour la société civile. L'option de la construction permettrait, en outre, à la Collectivité d'optimiser ses coûts d'investissement.

Le développement d'un parc de logements propre à la Collectivité est un levier majeur en matière de recrutement et de fidélisation des agents de ses services mais aussi des professions essentielles, notamment dans les secteurs de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État, pour les enseignants en particulier.

Afin d'alimenter la réflexion des élus, le CESCE réalise actuellement un travail de collecte de données visant à quantifier précisément les besoins actuels et à venir du territoire en logements, à commencer par les besoins de la Collectivité pour ses agents mais aussi pour les salariés des secteurs publics de la santé, de l'enseignement et de la sécurité.

★ Transition énergétique

Le CESCE prend acte de les décisions de la Collectivité en faveur du développement des installations de production d'électricité photovoltaïque :

- la couverture photovoltaïque des bâtiments publics (le CESCE souligne à cet égard l'importance d'une intégration en toiture pour maintenir l'esthétique et réduire l'impact paysager).
- le déploiement d'ombrières photovoltaïques et de bornes de recharge sur les parkings publics de l'île,
- la mise en place d'une procédure dématérialisée pour les demandes de subventions liées aux installations photovoltaïques décentralisées.

Conformément à son avis du 27 janvier 2026 sur la convention-cadre énergie, le CESCE rappelle que l'article 12 de ladite convention prévoit l'ouverture de négociations en 2026 sur la trajectoire énergétique du territoire. Le CESCE recommande que la Collectivité utilise

ce cadre pour négocier une sortie du mécanisme de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) pour les investissements liés aux énergies renouvelables, au stockage et à la maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Cette sortie de la CSPE permettrait à la Collectivité de définir et de financer sa propre stratégie énergétique, adaptée aux spécificités insulaires du territoire, plutôt que de rester dépendante d'un mécanisme national conçu pour des réalités continentales. Le plafond de consommation de 140,9 GWh imposé par la convention-cadre incluant l'auto-consommation des énergies renouvelables apparaît en effet contradictoire avec les objectifs de développement économique et de transition énergétique du territoire.

Le CESCE préconise que la Collectivité se dote d'une feuille de route énergétique autonome articulant deux axes :

- le développement accéléré de la production photovoltaïque et du stockage par batteries,
- le renforcement de la maîtrise de la demande en énergie,

La prise en charge directe de ces investissements par la Collectivité, en dehors du cadre CSPE, lui conférerait la maîtrise des calendriers, des technologies retenues et du modèle économique associé.

Enfin, le CESCE note que la taxe sur la consommation d'électricité a reculé de 9 % en 2025 par rapport à 2024 (de 6,8 M€ à 6,2 M€). Si cette baisse peut en partie s'expliquer par le développement de l'autoconsommation photovoltaïque, elle illustre la nécessité d'anticiper l'impact fiscal de la transition énergétique et d'adapter en conséquence le modèle de financement de la Collectivité.

★ Politique culturelle

Le CESCE salue la poursuite d'une politique culturelle dynamique structurée autour de la valorisation de l'identité St-Barth et caribéenne, de la diversité de l'offre culturelle et du soutien aux associations.

De son côté, sur sollicitation du président de la Collectivité et dans la continuité de son rapport sur la mise en place d'une politique publique culturelle, le CESCE poursuit et achève sa réflexion, en concertation avec la commission culture de la Collectivité, concernant la définition d'une stratégie culturelle publique formalisée au service de l'identité, de la cohésion sociale et du lien entre habitants.

Ce travail, qui débouche sur 8 propositions, est en cours de finalisation et sera



prochainement adressé au président de la Collectivité et à la présidente de la Commission Culture.

Avis adopté à la majorité

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 13

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1